

## LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES, UNE BONNE PERFORMANCE, MAIS...

Le 31 mars 2005, la Commission des lésions professionnelles (CLP) a terminé son exercice financier 2004-2005. Quelques statistiques préliminaires obtenues du Bureau de la présidente de la CLP font voir une augmentation de la performance du tribunal et ce, à tous les chapitres par rapport à l'exercice précédent.

État des dossiers de la CLP	2003-2004*	2004-2005**
Contestations reçues	26 163	27 125 (+ 3,7%)
Dossiers fermés	22 583	25 853 (+ 14,5%)
Pourcentage fermés/reçus***	86,3%	95,3%
Dossiers fermés à la suite d'une décision	8 251	9 432 (+ 14,3%)
Dossiers fermés à la suite d'un accord de conciliation	3 353	3 783 (+ 12,8 %)
Dossiers fermés à la suite d'un désistement	10 859	12 537 (+ 15,5%)
Délai de traitement des demandes sans tenir compte des remises (en mois)	6,6	6,8 (+ 3%)
Délai de traitement des demandes en tenant compte des remises (en mois)	11,3	11,3
Nombre de dossiers à fermer à différentes étapes de traitement	21 741	24 200 (+ 11,3%)

\* Rapport annuel de la Commission des lésions professionnelles 2003-2004.

\*\* Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles – 19 avril 2005.

\*\*\* Pourcentage calculé par le CPQ pour fins de comparaison.

Une ombre à ce tableau toutefois est que la CLP n'a pas réussi à procéder à la fermeture de dossiers dans une proportion plus grande que le nombre de contestations reçues, avec le résultat que le nombre de dossiers à fermer qui sont actuellement à différentes étapes de traitement a progressé de 11,3 % lors du dernier exercice par rapport à l'exercice précédent.

D'ailleurs, depuis sa mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril 1998, à l'exception de l'exercice financier 2002-2003, la CLP n'a jamais réussi, lors d'un même exercice financier, à fermer plus de dossiers qu'elle en a reçus.